

PRÉVENTION ET RÉPRESSION
DE L'USAGE DE LA DROGUE

La drogue est un tsunami

«Il est temps de lutter de toutes nos forces afin de mener un combat sans merci contre la drogue. Je lance à partir de cette tribune, qui m'est offerte, un signal alarmant pour combattre ce phénomène qui a pris de l'ampleur et qui menace notre jeunesse et la société entière».

C'est en ces termes que s'est adressé le directeur général de l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie, M. Abdelmalek Sayah, à l'assistance composée d'ambassadeurs, de représentants des différents corps de sécurité, de spécialistes du corps médical, de juristes et d'éminentes personnalités étrangères représentantes d'organisations internationales de lutte contre la drogue, lors de la première journée du séminaire portant sur l'application de la loi 04-18 du 25 décembre 2004, relative à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic illicites de drogue et de substances psychotropes qui se tient à Alger.

La nouvelle loi concerne l'expertise médicale à laquelle sont soumis les usagers de la drogue illicite, l'injonction thérapeutique et l'abandon des poursuites judiciaires à l'encontre des personnes qui se sont conformées au traitement de désintoxication.

M. Sayah a évoqué les raisons de la présence de quantités importantes de drogue en Algérie. Le président de l'Onlcedt s'est longuement étalé sur la position géopolitique de l'Algérie qui fait d'elle un pays de transit. Par la suite, M. Sayah est revenu sur la problématique de la loi 04-18 du 25 décembre 2004 relative à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic illicites de drogues et de substances psychotropes qui se caractérise par des éléments nouveaux par rapport à l'ancienne législation et chercher la manière pour faciliter sa mise en œuvre.

Cette conférence a permis le rapprochement de différents organismes de lutte contre le phénomène de la drogue à l'échelle internationale, notamment le groupe Pompidou, et la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie MiLDT.

De son côté, Florence Mabileau-



Photo: Slimene SA.

Whomsley a déclaré que le Groupe Pompidou «partage les mêmes préoccupations dans la lutte contre la drogue». Cette situation d'urgence a «poussé la communauté internationale, notamment l'Assemblée générale de l'ONU, à prendre des mesures s'appuyant sur le travail coordonné dans le cadre de programmes onusiens à l'échelle nationale, régionale et mondiale».

Mme Whomsley a tenu à souligner le caractère multisectoriel de l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie : «L'Algérie a l'avantage d'avoir un office qui est rattaché au ministère de la Justice et dispose de ce fait de la possibilité d'implication d'autres

ministères dans la lutte contre la drogue... C'est aussi un pays qui a pris conscience de l'importance de la lutte non seulement contre le trafic de drogue mais aussi de la sensibilisation contre sa consommation», note-t-elle.

Dans son intervention, M. Etienne Apaire, président de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie MiLDT s'est demandé sur sa présence dans des milieux qui luttent contre la drogue. L'intervenant a déclaré qu'il n'y a pas «d'autres choix puisqu'on est dans l'obligation d'agir contre ce fléau». Pour lui, «la drogue est un tsunami». «Lorsqu'on parle de la drogue en Algérie, on doit comprendre qu'elle est également en France, en Italie... et dans toute la Méditerranée», a-t-il soutenu. Selon ses propos, il n'y a pas de stratégie uniforme pour lutter contre la drogue. «Nous n'avons pas de solution toute faite à proposer, car chaque pays a ses propres spécificités», a-t-il tenu à souligner. Pour le représentant de MiLDT, la priorité reste l'aspect politique, pratique et l'introduction de l'outil juridique et scientifique dans cette lutte».

Durant ces journées d'études, les experts ont essayé d'étudier l'expérience d'autres pays dans le domaine de l'application de la loi sur la drogue et les spécificités de la loi n°04-18 du 25 décembre 2004. Les participants à ce séminaire ont débattu du rôle que doivent jouer les magistrats, les services de sécurité et les médecins dans l'application de la loi et aussi les modalités de coordination entre les différents intervenants dans l'application de cette loi.

Unanimes, les intervenants ont soulevé le manque de clarté des procédures de mise en œuvre de la loi comme ils ont soulevé l'insuffisance des infrastructures de traitement de toxicomanes.

■ Abbas Ait Hamlat